

## LES CHEMINOTS TRAHIS UNE NOUVELLE FOIS !

**Du 6 au 24 novembre 2008**, la situation a été très compliquée à la SNCF.

Les cheminots ont eu beaucoup de mal à s'y retrouver, à comprendre.

**Nous allons tenter, a posteriori, le plus objectivement possible, de répondre à certaines de vos interrogations, en évitant tout cliché ou propos « gratuits ».**

### 10 juin : CGT, FO, SUD-Rail en grève

**Force Ouvrière est en première ligne**, avec la CGT et SUD-Rail, **de la grève du 10 juin 2008**. Nous revendiquons de concert le retrait des prétentions de l'entreprise en termes de déréglementation qui concerneraient tous les cheminots du Fret (*la notion de volontariat n'existe pas encore*).

Certaines O.S interprètent la « *levée du stylo* » du Président Pépy comme un recul définitif des velléités de déréglementation de la SNCF. Elles diffusent même des tracts rassurants à des conducteurs justement inquiets. **Cette propagande est digne d'une campagne patronale !**

**La mobilisation des ADC et des agents de l'exploitation est tout de même significative de leur détermination à combattre la déréglementation, même si la reconduite du mouvement n'est pas possible.**

### 6 novembre : CGT, SUD-Rail en grève

La CGT et SUD-Rail décident de partir en grève après avoir consulté l'ensemble des O.S.

**Force Ouvrière n'a pas souhaité s'y associer pour deux raisons** (*à noter que nous n'avions pas à ce moment précis les modifications prévues au RH0077. Des O.S les avaient-elles ?*) :

**D'une part**, le préavis de grève non reconductible, ce qui paraît inconcevable au vu de l'attaque conjointe Direction SNCF/Gouvernement, n'est pas suffisamment explicite sur le retrait du projet de décret même si celui-ci, dans un premier temps, ne s'adresse qu'aux agents « *volontaires Fret* ».

**D'autre part**, elles exigent des négociations sur les conditions de travail des cheminots, ce qui, pour FO, est hors de question. **Nous ne voulons pas d'une réglementation « *volontaires Fret* » mais encore moins d'une modification réglementaire imposée à tous les personnels Fret.**

Nous avons pris nos responsabilités. Aurions-nous dû être moins regardant sur la sémantique ?

**Nous assumons cette décision.** La suite nous donnera malheureusement raison.

Le taux de grévistes, plus de 50 %, à cette journée d'action « *carrée* » est symptomatique de la volonté des cheminots à refuser la déréglementation. **Dont acte pour FO de la mobilisation des ADC.**

### 12 novembre : Commission Nationale Mixte

**Lors de cette réunion, le ministère soumet à l'avis des membres de la CNM :**

✦ La transposition de la directive européenne 2005/47/CE, copie conforme de l'accord ETF/CER relatif aux conditions d'utilisation des personnels utilisés dans un service d'interopérabilité transfrontalière. **Force Ouvrière fut la seule organisation syndicale à s'opposer à cet accord en 2004.** Personne ne sera donc étonné que FO ait été la seule O.S à tout mettre en oeuvre pour que la transposition de cette directive soit sans conséquence dans notre réglementation du travail. Nos remarques, nos propositions auront fini par convaincre le ministère et la SNCF ! **Le texte final**, qui nous sera proposé lors de la réunion de conciliation du 19 novembre, **permet objectivement de dire que Force Ouvrière a fait échec seul à la transposition de cette directive européenne à la SNCF !**

✦ Une modification de l'article 49 point 2, qui instaure un certain nombre de dérogations possibles pour les « *volontaires Fret* ». **Le projet de la CNM**, qui est parvenu dans les Fédérations trois jours auparavant, **était inacceptable.** Ce fut du moins la position unanime des O.S présentes à cette CNM.

**Le ministère clôt précipitamment cette réunion. Son empressement est tel qu'il omet d'aborder l'ensemble des points à l'ordre du jour !**

## 14 novembre : Interfédérale

Cette interfédérale se déroule dans un climat très particulier. **D'un côté**, l'organisation syndicale CFDT/FGAAC qui a déjà déposé un préavis de grève reconductible à partir du 18 novembre sans solliciter l'ensemble des O.S. **De l'autre**, des organisations syndicales dont l'objectif est **de rassembler les cheminots dans l'unité** pour anéantir le projet de déréglementation. Rien n'y fera, **la CFDT/FGAAC préfère partir et négocier seule**. L'UNSA a refusé de participer à cette interfédérale !

**Les 4 autres O.S décident d'agir ensemble.** Techniquement, à cause de la loi sur le service minimum, seuls la CGT et SUD-Rail peuvent déposer un préavis de grève (*ils avaient des DCI en cours*).

FO « s'associe » au préavis de la CGT (*Sud-Rail privilégie un préavis tous services*) tout en précisant bien que nous serons très attentifs à son libellé qui concernera les agents de la filière traction. Il est exclu, comme lors de la grève du 6 novembre, **qu'apparaisse une phrase qui ouvrirait la porte à une négociation sur les contours du RH0077** (*ndlr : nous serons amenés à rectifier le préavis de la CGT pour gommer une nouvelle ambiguïté sur ce point !*).

Les O.S se quittent armées d'un communiqué de presse commun CGT, FO, SUD-Rail, CFE-CGC (*le 17 novembre, la CFTC, excusée à cette interfédérale, s'associera à la démarche des 4 O.S.*).

**La grève reconductible CGT, FO, CFTC, SUD-Rail, CFE-CGC est donc programmée le 23 novembre 2008 à 20h00.**

## 17 novembre : les grandes manœuvres commencent !

En fin d'après-midi, l'entreprise nous expédie une nouvelle version de l'article 49 issue de ses tractations avec l'organisation syndicale CFDT/FGAAC.

Bien que le Titre 1 préserve certains de ses fondamentaux, les attaques demeurent ! L'article 49 permet le paiement des repos compensateurs et accentue le nombre de repos simples annuels. La remise en cause des repos compensateurs, payés ou épargnés (*pour favoriser la mise en place du nouveau mécanisme des bonifications de traction, revendiqué par la FGAAC, à l'attention des nouveaux embauchés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009*), minent nos conditions de travail.

**Pire, cela va engendrer un manque de récupération préjudiciable à la santé des ADC et à la sécurité.**

Le Titre 2 est fortement attaqué. Le fossé avec le Titre 1 va s'accroître.

**Mais qui s'intéresse au sort des CRML et des agents d'exploitation ? FO !**

Ce nouveau projet démontre la détermination de la CFDT/FGAAC à épargner partiellement son électorat TB. **En revanche, au diable les autres !**

La CFDT/FGAAC reporte la date de sa grève au dimanche matin. L'entreprise légalise ce report, qui en réalité est totalement hors-la-loi, pour la simple raison que cette O.S affiche ostensiblement vouloir s'assurer de la publication du décret avec ses modifications.

**C'est la première fois dans l'histoire du syndicalisme ouvrier qu'un syndicat dépose un préavis de grève pour favoriser la publication d'un décret !**

## 18 novembre : M. Nadal annule tout ! Du moins, le laisse-t-il croire !

Vers 19h00, le Directeur du Fret envoie un courrier à tous les agents « *volontaires Fret* » pour leur signifier que les roulements dérogatoires ne verront pas le jour, tout en les remerciant de s'être associés à ce projet d'entreprise.

Nous ne vous le cacherons pas, **la lettre semblait si limpide, que tout laissait à penser que l'entreprise annoncerait, dès le lendemain, l'arrêt définitif d'organisations du travail dérogatoires !**

## 19 novembre : réunion de conciliation, la Direction recule, dixit la CGT !

Lors de cette réunion de conciliation, à laquelle les Fédérations CGT, FO, CFTC, SUD-Rail, CFE-CGC participent, la Direction ne tient pas le même langage que M. Nadal. **Rien n'est annulé, tout est reporté !**

Lors de cette réunion, le représentant FO dit (*extraits*) : « *Votre proposition d'instaurer progressivement les modalités de l'article 49 est encore pire que ce qui devait être mis en place au 14 décembre. Vous instaurez le gré à gré et même si vos mesures concernant le Titre 1 sont revues à la baisse, le Titre 2 est totalement massacré. Comment les CRML vont-ils vivre cela après la réforme du métier conduite dont ils sont les premières victimes ? Le courrier de M. Nadal est funèbre, on sent que c'est un homme meurtri qui regrette d'être contraint de revoir sa copie. Et aujourd'hui, vous rebondissez en nous proposant un calendrier progressif pour en arriver là où vous l'auriez voulu au changement de service du 14 décembre. Que s'est-il donc passé entre hier soir et ce matin ?* »

**Pourquoi ce revirement de la part de l'entreprise ?**

**Quelles pressions a pu exercer l'organisation syndicale CFDT/FGAAC pour convaincre l'entreprise de ne pas la cocufier après, soi-disant, 25 heures de négociations ?**

**Au sortir de cette réunion, le soir même, la CGT publie un communiqué de presse au nom évocateur : La Direction recule !**

**Pourquoi tant d'empressement à rassurer l'entreprise qui a négocié avec la CFDT/FGAAC alors que seulement 12 % des ADC s'étaient associés à son préavis en remplissant leur D2I ?**

**Ne fallait-il pas plutôt, à la sortie d'une réunion de conciliation pour le moins décevante, maintenir la pression sur la SNCF en incitant les ADC à remplir leur D2I pour le 23 novembre ? Avec 80 % de D2I chez les ADC, ne croyez-vous pas que l'entreprise aurait été contrainte de renoncer définitivement à l'utilisation de l'article 49 modifié par le décret ?**

**Ce communiqué est annonciateur du renoncement de la CGT !**

La Direction diffère la mise en place des roulements volontaires et confirme son attachement à la publication du décret.

### **20 novembre : Le décret est publié !**

La publication du décret ne constitue pas une surprise pour FO. **La CFDT/FGAAC menaçait de faire grève si le décret n'était pas publié, le Gouvernement a exaucé son vœu.**

Le relevé de conclusions, de la réunion de conciliation, parvenu la veille au soir aux O.S, est amendé par la CGT. Elle le soumet à notre approbation. Comment ne pas l'approuver ? La CGT a enlevé tout ce qui pourrait fâcher les O.S. **Cette rédaction, fort habile, laisserait à penser que le décret serait inoffensif, non appliqué à la SNCF !** Force Ouvrière précise à la CGT que nous ne duperons pas les cheminots. Si l'entreprise acceptait cette écriture, nous lui demanderions de nous confirmer par écrit qu'elle n'appliquerait pas le décret à la SNCF (celui-ci lui offre toute latitude pour le faire).

**En fin de soirée, après une coupure de son de plusieurs heures, la Direction valide le relevé de conclusions rédigé par la CGT ! Elle refuse d'accéder à notre demande** en rajoutant dans le texte que ce décret ne serait pas applicable à la SNCF. Pour l'entreprise, **le vrai relevé de conclusions**, c'est celui qu'elle a envoyé la veille aux O.S. **Le reste, n'est qu'un jeu d'écriture !**

Rassérénée par la publication du décret, l'organisation syndicale CFDT/FGAAC retire son préavis de grève. La Direction de la SNCF et le Gouvernement leur doivent une fière chandelle, comme en 1995, 2003 et 2007 pour nos retraites !

### **21 novembre : La CGT est rassasiée !**

Durant plus de 24 heures, la CGT est « muette » auprès des Fédérations inscrites dans le mouvement du 23 novembre. En revanche, elle s'affaire à distribuer, dans tous les dépôts, son tract intitulé : **Recul confirmé de la Direction SNCF !** Que de « recul » depuis 2 jours ! En fin de soirée, la CGT, réunie en conclave extraordinaire, assomme toute la corporation cheminote en annonçant qu'elle suspend son appel à la grève du 23 novembre.

Mais la CGT a des ressources, **elle va déposer** (*les mouvements saute-mouton ressurgissent !*) :

✦ Une DCI nationale pour mettre sous vigilance le changement de service du 14 décembre (*ne souriez pas, c'est la stricte vérité !*).

✦ Une autre DCI nationale tous services pour construire un mouvement social de haut niveau par lequel tous les cheminots pourront imposer d'autres choix stratégiques et ainsi gagner sur leurs revendications (*messieurs de la CGT, c'est ce que voulaient les ADC le 23 novembre !*).

**Il se susurre que :**

✦ La CGT n'aurait pas obtenu l'agrément ministériel (*et encore moins de sa Confédération*) pour partir en grève **alors que le contexte politico-économique était favorable !**

✦ Les élections prud'homales lui feraient craindre un retour de bâton des salariés du privé !

**À FO, nous portons les revendications des cheminots, quelle que soit la saison, le ressenti d'un ministre (notre Confédération soutient nos revendications), et sans penser aux éventuelles conséquences sur une élection professionnelle !**

- ✦ **Le 6 novembre**, la CGT propose une **entrée** aux ADC, une grève « *carrée* ».
- ✦ **Le 23 novembre**, la CGT prive les ADC du **plat de résistance**, une grève « *reconductible* ». La CGT est largement rassasiée par les mesures obtenues par la CFDT/FGAAC. **Si elle avait du courage, elle la remercierait ! Mais ne l'a-t-elle pas fait en suspendant son préavis ?**
- ✦ **Le ?? décembre**, la CGT va présenter un **dessert** aux ADC et à tous les cheminots !
- Que la CGT se rassure, les cheminots sauront lui présenter l'addition !**

## **RETRAITES + RH0077 = LA TRAHISON**

La Fédération Force Ouvrière a eu raison de ne pas s'associer à la grève du 6 novembre (*qui ressemble fort à la même stratégie Cégétiste du 18 octobre 2007 pour nos retraites, **BIS REPETITA** !*). Celle-ci n'avait pour but que de négocier les conditions de travail des cheminots comme l'atteste le comportement de la CGT qui s'accapare le fruit des tractations de la CFDT/FGAAC, tout en leur jetant l'anathème.

En revanche, les ADC dans l'action du 6 novembre revendiquaient l'arrêt de toute déréglementation, leur conviction ne peut être remise en doute. Malheureusement, l'appareil CGT a trahi leur confiance, son renoncement à la grève est synonyme de négociation !

## **22 novembre : FO encaisse, mais ne cède pas !**

La Fédération FO ne comprend pas cette décision de dernière minute de la CGT. Nous sommes partie prenante de leur préavis de grève qui s'adresse aux agents de la filière conduite, nous n'avons pas décidé comme SUD-Rail d'appeler tous les cheminots à la grève (*nous sommes donc restés conforme à notre engagement pris en interfédérale*).

Dans les dépôts, tous nos représentants sont munis des informations nécessaires pour débattre dans les assemblées générales du 24 novembre.

**A aucun moment, le comportement de la CGT n'a remis en cause la détermination de FO à appeler à la grève.**

## **Du 23 au 25 novembre : Les cheminots en grève !**

La Fédération Force Ouvrière des Cheminots, **en particulier sa structure UNAC-FO**, remercie tous les agents de conduite qui ont cessé le travail. Il fallait avoir des convictions, une volonté à toutes épreuves pour garder le cap face à **une CGT qui**, entre le 6 et le 21 novembre, **a dit tout et son contraire !**

**Les agents de conduite ne croient plus au propos fallacieux de la CGT et n'approuvent pas cette volonté chronique de la CFDT/FGAAC à négocier systématiquement une régression**

### **Conclusion :**

Le décret va être utilisé envers tous les agents du Fret, en particulier des agents CRML et d'exploitation. Le Titre 2 détérioré va contribuer, comme le Métier Conduite en 2004, à accélérer les transferts de charge TB vers TA ! **Si d'aucuns pensent que l'essentiel est préservé, ils se trompent, nous n'avons rien gagné, rien sauvé... quoi qu'en dise la CGT/CFDT/FGAAC !**

**Pire, l'indigence syndicale va favoriser la prochaine étape de l'entreprise :** favoriser des dessertes TER au Titre 2 avec des CRTT et les transferts de charge TB sur TA.

Nous avons mis plus qu'un doigt dans la déréglementation. La Direction a bien compris qu'elle avait la bénédiction explicite de certaines O.S et tacite d'autres ! **Aujourd'hui le Fret, demain le TER !**

À Force Ouvrière, nous ne comprenions pas pourquoi la CGT n'avait pas dénoncé la Convention Collective ce qui nous aurait permis de reprendre les discussions avec les patrons regroupés dans l'UTP (*Union Transports Publics*). Et, surtout, **aurait contraint l'entreprise à surseoir à son projet de déréglementation.**

Maintenant, au travers de ce récapitulatif, jaillit la véritable stratégie de la CGT : **Gagner du temps jusqu'à la parution du décret pour en faire porter l'entière responsabilité à la CFDT/FGAAC !** Les pilotes de ligne ont vu leur âge de départ à la retraite repoussé à 65 ans, **toujours pour les volontaires**, pendant qu'ils étaient en grève. **À la SNCF, la CGT nous aura évité ce camouflet en favorisant la publication du décret avant que le conflit ne commence !**

Tout au long de cette période difficile, la Fédération Force Ouvrière des Cheminots a informé en temps réel les cheminots. Nous vous invitons à consulter notre site <http://unacfo.free.fr> où toute l'information y est répertoriée, **a contrario d'autres O.S où le silence prévaut !**